

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf janvier à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Quincy-sous-Sénart,

Etaient présents les délégués ci-après :

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

MEMBRES TITULAIRES

M. Romain COLAS, maire
Mme Christine COTTE, 1^{ère} adjointe au maire
M. Sébastien CEAUX, 4^{ème} adjoint au maire

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Meriem RAFRAFI, 5^{ème} adjointe au maire

QUINCY-SOUS-SENART

MEMBRES TITULAIRES

Mme Christine GARNIER, maire
Mme Danielle COUVREUX, 8^{ème} adjoint au maire
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal

A DONNE PROCURATION

M. Jacky GERARD, 5^{ème} adjoint au maire à Mme Acacia GAROU, 6^{ème} adjoint au maire et membre suppléante du SIMS

OBJET : N° 1

**Débat et rapport
d'orientations
budgétaires 2023**

date de convocation :
3 janvier 2023

date d'affichage :
3 janvier 2023

Nombre de délégués
en exercice : 8

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Absente excusée : 1

Secrétaire de séance : Mme Danielle COUVREUX

Objet n° 1 – Débat et rapport d'orientations budgétaires 2023

Madame la Présidente présente les orientations générales du budget et ouvre le débat.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

ENTEND et **PARTICIPE** au débat d'orientation budgétaire.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

 Présidente

Justine GARNIER

Le secrétaire de séance


Danielle COUVREUX

Rapport d'orientations budgétaires 2023

Comité Syndical du 9 janvier 2023

Contexte budgétaire et financier du SIMS au 31 décembre 2022

Sans attendre le vote du compte administratif 2022, le solde d'exécution 2022 en fonctionnement, qui s'élève à 252 116.78 € (résultat d'exécution 2022 + résultat de clôture 2021) et le solde d'exécution en investissement, qui s'élève à 194 525.80 € (résultat d'exécution 2022 + résultat de clôture 2021) sont repris par anticipation.

Pour mémoire :

- Résultat de clôture 2021 en fonctionnement : 234 531.44 €
- Résultat de clôture 2021 en investissement : 89 595.93 €

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes 2022 étaient principalement issues :

- du produit fiscalisé appelé pour Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart :
 - o Contribution fiscalisée Quincy-sous-Sénart : 420 398 € prévus au budget primitif 2022
 - o Contribution fiscalisée Boussy-Saint-Antoine : 357 602 € prévus au budget primitif 2022
- des contributions budgétaires de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart : 295 560 €
- de la subvention de Ile de France Mobilités pour les parcs relais : 12 575 €
- des redevances Effia pour 26 411 €

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le total des dépenses de fonctionnement qui sera constaté au compte administratif 2022 s'établit à 1 138 432.67€ contre 1 543 674,27€ inscrits au budget primitif 2022. Ces dépenses concernent principalement les marchés de nettoyage, les frais de personnel et les frais de fonctionnement des moyens humains et matériels mis en commun ou mutualisés (RH, urbanisme, ASVP...).

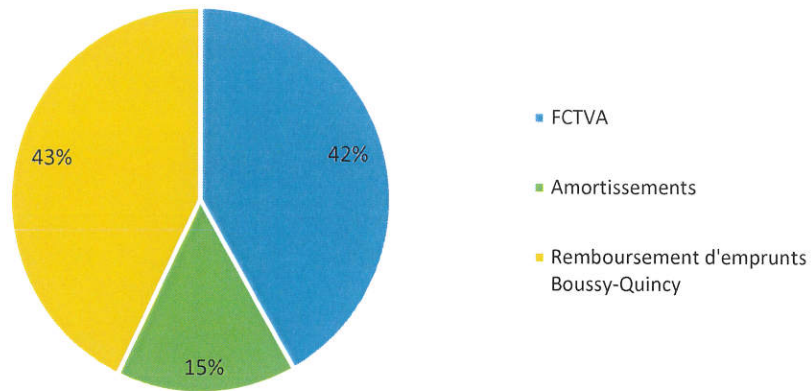
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement :

Les principales recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2022, dont le total s'élève à 188 317.48 € comprennent notamment :

- Amortissements : 28 829.17 €
- Contributions de Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart pour le remboursement d'emprunts : 80 708.20 €
- FCTVA : 78 780.11 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

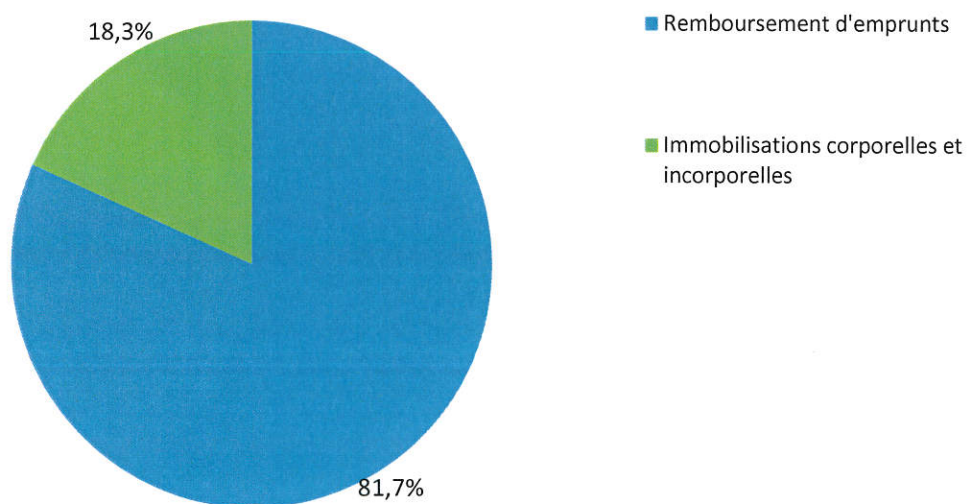


2. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2022 s'élèvent à 83 387.61 €.

En dehors du remboursement du capital de la dette pour un montant de 80 708.19 €, elles ont principalement concerné le renouvellement du parc informatique.

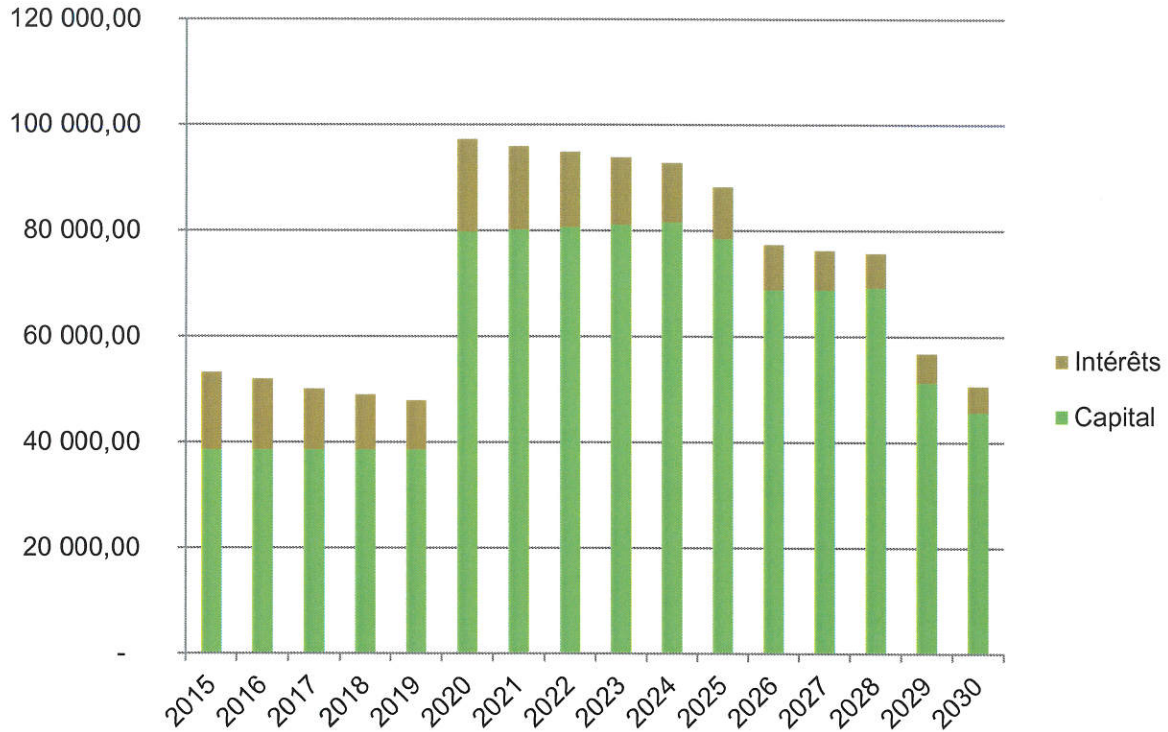
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



C. LA DETTE

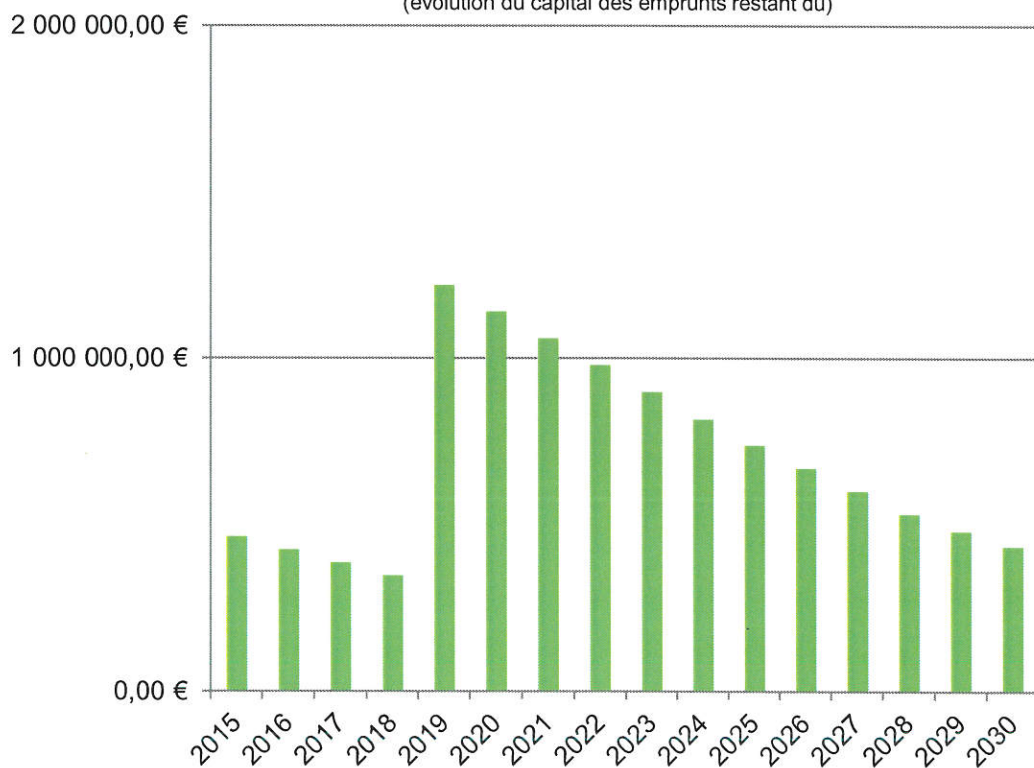
La dette du SIMS s'élève au 31 décembre 2022 à 978 381.62 € contre 1 059 089.81 € au 31 décembre 2021.

REMBOURSEMENT DES ANNUITES



EXTINCTION DE LA DETTE

(évolution du capital des emprunts restant dû)



Les perspectives budgétaires 2023

Le SIMS entend poursuivre sa gestion rigoureuse afin de ne pas peser davantage sur les ménages.

Le budget 2023 de fonctionnement s'équilibre à 1 359 196.39 € contre 1 543 674.27 € inscrits en 2022 et le budget d'investissement à 715 550.85 € contre 630 387.79 € en 2022.

A. LES PERSPECTIVES POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des contributions des villes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, soit budgétaires, soit fiscalisées.

Le montant des contributions fiscalisées appelées s'élèvera à 860 601.04 €. Elles seront réparties en fonction du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2023.

Boussy-Saint-Antoine : 8 057 habitants

Quincy-sous-Sénart : 9 522 habitants

Ville	2022	2023
Boussy-Saint-Antoine	357 602 €	376 910.40
Quincy-sous-Sénart	420 398 €	483 690.64
TOTAL	778 000 €	860 601.04

2. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont en baisse par rapport à 2022 notamment sur le chapitre 012 (ASVP et marchés publics en moins).

B. LES PERSPECTIVES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

Le montant lié au FCTVA devrait s'établir à 2 041 € (pas d'opérations d'investissement en 2021).

Le remboursement de la dette par les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart s'élève à 81 149.62 €.

L'excédent à l'investissement reporté s'élève à 194 525.80 €.

2. Les dépenses d'investissement

En dehors du remboursement du capital de la dette d'un montant de 81 149.62 €, les autres dépenses concerneront principalement :

- l'achat de matériels informatiques et de mobilier
- des travaux dans le secteur de la Gare (opération n°7)